taire dont un officier supérieur est responsable (Bruits divers).

M. LE COMTE DES ROYS, dit que cet officier pouvait avoir des ordres pour agir comme il l'a fait.

M. JACQUES répond que le ministre de la guerre rectifiera les faits s'ils sont inexacts. Il n'est pas contestable que Bou-Amena a passé avec son convoi à portée de canon de la colonne Mallaret, et s'est soustrait à toute poursuite.

Il faut qu'une enquête établisse les responsabilités qui découlent de ces faits militaires.

Une enquête parlementaire serait difficile aujourd'hui ; c'est à l'administration à la faire, sauf à la Chambre prochaine à ordonner une enquête parlementaire. Il est regrettable que l'on n'ait pas donné suite à un décret du gouvernement de la Défense nationale, qui voulait que tout chef militaire passât devant un conseil de guerre quand un fait insurrectionnel se produisait dans sa circonscription.

M. LE PRÉSIDENT dit que l'on peut demander compte à un officier qui a compromis sa troupe comme on demande compte à un capitaine de vaisseau de la perte de son navire.

M. JACQUES rappelle que M. Albert Grévy, en succédant au général Chanzy, a demandé qu'on lui attribuât le commandement des forces de terre et de mer; par cela même il a accepté la responsabilité de tous les frais politiques et des actes de répression qui en seraient la conséquence.

A-t-il eu toute la prévoyance nécessaire? Ou plutôt n'a-t-il pas fait preuve d'une inaction regrettable? Les événements ont répondu à cette question.

De nombreux symptômes, des faits graves devaient lui ouvrir les yeux et l'engager à prendre des mesures de précaution, c'est-à-dire à envoyer une colonne dans le sud; c'est ce qu'il n'a pas fait, on est resté dans l'inaction. La répression qui eût été facile au début est devenue très-difficile.

La sécurité n'existe plus non seulement sur la frontière, mais aussi dans l'intérieur de l'Algérie. (Mouvements divers).

Des assassinats se produisent de tous côtés, et on ne trouve jamais les coupables. La situation est exceptionnelle, il faut prendre des mesures exceptionnelles.

Une vigilance extrême est nécessaire sur tous les points. Quand un crime est commis, la tribu à laquelle appartient le coupable le fait disparaître et le soustrait aux poursuites.

Le gouvernement doit la sécurité à l'Algérie : il doit se préoccuper de ces écoles où l'on enseigne la haine de la France, et fermer les foyers de fanatisme.

M. Jacques signale les effets fâcheux de l'insurrection au point de vue de la colonisation.

Il conclut en disant qu'il faut absolument prendre des mesures pour que le Gouvernement Général de l'Algérie entre dans une voie meilleure, afin d'assurer la sécurité en Algérie.

M. BLACHÈRE déclare se réserver jusqu'aux explications du gouvernement.

DISCOURS DE M. JOURNAULT

M. JOURNAULT dit qu'il a signalé l'utilité d'une démonstration militaire au sud de l'Algérie lorsqu'il était secrétaire du gouverneur. Tel était le sentiment général. De nombreuses dépêches du sud d'Oran la réclamaient instamment. Aussi l'orateur entretenait-il une correspondance active avec le général commandant Oran.

Une démonstration telle était la pensée de tous, mais le gouverneur, M. Albert Grévy, a déclaré qu'il ne fallait rien faire. M. Journault déclare avoir obéi avec tristesse. Il donna alors sa démission.

M. Journault reconnaît qu'il devrait avoir écrite la preuve de ses allégations, mais la Chambre ne peut pas oublier qu'il a été fonctionnaire (Rumeurs fréquentes). Les papiers ne lui appartenaient pas.

Il existe, toutefois, une dépêche du gouverneur au ministre de l'intérieur (Lisez, lisez).

M. JOURNAULT déclare qu'il ne peut en donner lecture. (Rumeurs).

M. GAMBETTA prie l'orateur de ne pas poursuivre son argumentation sur une dépêche dont il reconnaît ne pouvoir pas donner lecture.

M. JOURNAULT insiste sur le caractère officiel de cette dépêche. (Réclamations générales Lisez).

M. JOURNAULT lit plusieurs passages de la dépêche signalant l'utilité d'envoyer une colonne dans le sud de la province d'Oran comme le seul moyen de défendre le prestige de la France en attendant qu'on ne s'y implante sérieusement.

DISCOURS DE M. GASCONI

M. GASCONI monte à la tribune et dit qu'il va étudier les moyens de réprimer les troubles intermittents de l'Algérie. (Rumeurs).

Il signale, en dehors des causes signalées, une cause plus grave : l'antagonisme qui existe entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire.

Le pouvoir militaire a le devoir d'assurer la victoire (Rires).

M. Gasconi dit qu'un gouvernement sévère et fort est nécessaire en Algérie. Il développe ses considérations au milieu des conversations particulières.

DISCOURS DE M. LAROCHE-JOUBERT

M. LAROCHE JOUBERT monte à la tribune. Il dit qu'il est attristé des récits faits à la tribune par M. Jacques et qu'ils sont bien grands les coupables. Mais quand M. Jacques a parlé de faire une enquête, on a trouvé la chose extraordinaire, vu les circonstances. (Mouvements divers.

Mais ce n'est pas le moment de faire une enquête. C'est comme si pendant l'incendie d'une maison, on étudiait les causes du sinistre.

Mieux vaut apporter l'eau à temps. (Applaudissements et rires).

DISCOURS DU GÉNÉRAL FARRE

LE GÉNÉRAL FARRE monte à la tribune; il nie l'antagonisme entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Il expose les difficultés présentées aux opérations par la disposition du terrain. L'Arabe doit être combattu par des moyens arabes; d'où la nécessité des goums dans le sud de la province d'Oran.

L'organisation de ces goums fut très-compliquée lors des premiers symptômes d'agitation. Il fait un historique détaillé des opérations depuis la naissance des troubles.

Répondant à des interruptions de droite, M. GAMBETTA dit qu'il regrette les plaisanteries faite sur un sujet si graves.

M. LE GÉNÉRAL FARRE poursuit son historique en rappelant l'officier tué à Géryville.

Il repousse l'accusation de légèreté portée contre cet acte ayant consisté à envoyer des officiers et des éclaireurs à Géryville.

LE MINISTRE DE LA GUERRE rappelle notamment les évènements de la colonne Innocenti qu'il attribue à l'effroi couru par les goums fanatiques à l'approche du marabout Bou-Amena.

Le général Innocenti et les autres commandants ne perdirent pas le sang-froid et évitèrent de plus grands désastres. (Mouvement).

LE GÉNÉRAL FARRE attribue à la disposition du terrain et aux difficultés d'être renseigné, la facilité avec laquelle Bou-Amena passa au travers de nos colonnes.

Relativement à l'affaire de Saïda, le 11 juin, il cite des documents établissant que des mesures avaient été prises à l'avance, en prévision de cet évènement et en vue d'avertir les directeurs de la colonie et les chefs d'ateliers. L'orateur cite la déclaration du chef des grands chantiers reconnaissant qu'il fut averti. Mais on ne crut pas au danger.

LE GÉNÉRAL FARRE déclare qu'une enquête sérieuse fut faite par le général Cérez et donne des renseignements établissant la véracité du chiffre de 50 morts. Il maintient également le chiffre de 600,000 francs.

LE MINISTRE croit pouvoir justifier le colonel Mallaret, une partie des convois de Bou-Amena est tombée en sa possession. Le ministre expose la nécessité d'établir dans le sud oranais un campement sérieux de ravitaillement et d'organiser un détachement entre Saïda et Géryville.

L'orateur ne s'oppose pas à une enquête. Il ne veut pas descendre sans rendre hommage aux troupes. Il fait un grand éloge de la fermeté et de la constance de nos soldats. S'il y a eu des fautes, elles seront réparés ou réprimées.

DISCOURS DE M. GASTU

M. GASTU demande au ministre de s'exprimer clairement sur le gouvernement civil en Algérie. Pour lui, il croit que la négligence du gouvernement passe toute mesure.

L'orateur veut compléter la démonstration de M. Jacques.

M. GASTU lit un document établissant que Bou-Amena fut signalé dès 1878 dans une école arabe, où il atteignait à mépriser la domination française.

La fermeture de cette école fut souvent demandée ; vous fermez bien les couvents des Jésuites. (Applaudissements ironniques à droite.)

M. GASTU reproche au gouvernement de ne pas fermer des écoles dont l'influence est énorme.

Il demande pourquoi puisqu'une démonstration militaire avait été reconnue nécessaire, on ne la fit pas ?

L'orateur poursuit longuement et critique vivement les opérations militaires et la faiblesse des contingents.

Il critique le colonel Innocenti et l'inertie du colonel Mallaret et conclut en disant que la confiance renaîtra quand ceux qui ont perdu cette confiance ne seront plus à la tête de l'Algérie. (Applaudissements.)

Ce qui se passe en Algérie peut se résumer en deux mots: Imprévoyance et impéritie. (Applaudissements).

DISCOURS DE M. FÉRRY

M. FERRY étudie la question de la responsabilité du gouverneur.

Il trouve inique qu'il soit rendu responsable de toutes les erreurs militaires, car autrement la conclusion serait qu'il faut un militaire en Algérie. (Applaudissements à gauche.)

M. Ferry constate que toutes les erreurs relevées sont des faits militaires. (Interruption.)

M. BRISSON demande la parole.

M. LE MINISTRE ne trouve pas trace de la responsabilité du gouverneur, si Bou-Amemie n'a pas été pris, c'est qu'il n'est pas facile à prendre.

Il rappelle les succès de M. Albert Grévy dans les affaires marogaines. (Applaudissements au centre.)

M. FERRY ajoute que le gouverneur a renoncé à la démonstration dans le sud dont a parlé M. Journault et en cela il était d'accord avec le général Saussier.

M. FERRY poursuit en demandant pourquoi les députés de l'Algérie ne signalèrent pas l'année dernière l'utilité d'une démonstration.

Il ajoute, c'est qu'ils étaient encore en lutte hier avec le gouverneur. (Exclamations).

M. FERRY constate que M. Albert Grévy signala constamment les dangers dans le sud d'Oran à l'autorité militaire et qu'il ne fut pas imprévoyant. (Applaudissements à gauche, clameurs à droite).

M. FERRY fait ressortir les difficultés de la poursuite à proximité du désert. Il rappelle Bou-Maza et Abdel-Kader. Il faut du temps et de l'argent. C'est la conséquence du sol de l'Algérie.

L'orateur constate ensuite le malheureux accident de la colonne Innocenti. Ce n'est pas le fait du gouverneur. Il conteste qu'Albert Grévy soit optimiste, c'est un alarmiste de premier ordre. (Rires ironiques à droite).

Il ajoute : Le devoir du gouverneur était de se montrer optimiste dans les communications les réclamations nombreuses ; il ne pouvait pas ajouter le récit alarmiste aux événements qui lui étaient déjà de nouvelles réclamations.

M. FERRY dit qu'on a dénaturé le sens de ses paroles. Il insiste en affirmant que ce n'est pas dénaturer la vérité que manifester la confiance et l'espérance. (Applaudissement à gauche)

M. Ferry dit que l'enquête du consul d'Espagne établit que le nombre des victimes de Saïda atteint 80 et non 600. M. Ferry poursuit en s'efforçant de montrer qu'on n'est responsable que de ses faits personnels.

Il termine en demandant à laisser au gouvernement le soin de mener à bien les affaires du sud-ouest de l'Algérie. Il ne reculera devant aucun de ses devoirs ; s'il y avait eu lieu de signaler la responsabilité soulevée, aucune considération ne l'eût arrêté. (Vifs applaudissements).

DISCOURS DE M. BRISSON

M. BRISSON déclare qu'il n'est pas poussé à la tribune parce que M. Ferry, président du conseil, a dit qu'on n'est responsable que de ses faits personnels.

L'orateur dit que devant l'interpellation il n'y a qu'une seule responsabilité, qui est celle du gouvernement.

Produisant l'affaire en son point précis, il dit que le gouverneur et le gouvernement ne devaient pas faire de démonstrations militaires. Les chefs militaires ne sont pas responsables, mais c'est une grande leçon: on est trop disposé dans le gouvernement à décliner les responsabilités.

M. Brisson ajoute que pour éviter les désastres il faut laisser à chacun sa responsabilité. Il est impossible de nier ce fait quand la démonstration, jugée nécessaire en janvier 1880, n'était faite encore en 1881. (Très bien ! applaudissements.)

Il termine en disant que ni l'autorité militaire, ni le gouverneur, ni le gouverment ne se laveront. (Applaudissements.)

La clôture est prononcée.

L'ORDRE DU JOUR FLOQUET

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il va soumettre à la Chambre l'ordre du jour de M. Floquet.

M. JOLIBOIS, sur la position de la question, conteste le droit de priorité à l'ordre du jour Floquet. La Chambre doit prononcer après les observations du président.

Le scrutin est ouvert sur la proposition de M. Floquet, ainsi conçue :

«La Chambre, désireuse de maintenir le gouvernement civil, de mettre fin à l'état de crise et d'établir une responsabilité, décide de nommer une commission chargée de faire une enquête sur les évènements d'Algérie. »

La proposition est repoussée par 330 voix contre 155 sur 435 votants.

L'ORDRE DU JOUR MÉLINE

M. FERRY déclare accepter l'ordre du jour de confiance de M. Méline.

La Chambre est consultée sur la priorité de l'ordre du jour Méline.

Elle décide, par 265 voix contre 247, d'accorder la priorité à l'ordre du jour Jacques, ainsi conçu :

« La Chambre, comptant que toutes les mesures seront prises désormais pour assurer la sécurité en Algérie, passe à l'ordre du jour. »

M. FERRY déclare qu'il n'accepte pas l'ordre du jour de blâme de M. Jacques.

Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour Jacques.

Un pointage est nécessaire.

L'ordre du jour de M. Jacques est rejeté par 236 voix contre 220.

Le scrutin est ouverte sur l'ordre du jour Méline.

La séance est levée à huit heures trente minutes.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Pétition en faveur des Processions

Le pétitionnement général décidé à la suite de l'entrevue des délégués de la réunion du 27 juin avec la municipalité, est entré dans la voie de l'exécution.

Voici le texte de la pétition qui nous est communiqué :

Les soussignés, tous habitants de la Ville de Roubaix ;

Considérant :

Que les processions ont toujours été en honneur à Roubaix ;

Que leur interdiction est attentatoire à la liberté de conscience et aux droits des citoyens;

Qu'elles répondent aux vœux de l'immense majorité des habitants ;

Que leur suppression cause au commerce local un préjudice considérable ;

Qu'en aucun cas, elles ne sauraient compromettre la sécurité publique, placée sous la sauvegarde de la police locale ;

Prient instamment Monsieur le Maire de rapporter l'arrêté municipal en date du 25 juin 1881.

Des exemplaires sont déposés au bureau du journal à la disposition de tous ceux qui auront à cœur de recueillir des signatures. Ils voudront bien remettre leurs listes aux mains de M. Paul Dazin, rue Neuve, n° 54 à Roubaix, qui a bien voulu se charger de les centraliser.

Toute personne habitant Roubaix, âgée de 21 ans, est apte à donner sa signature.

Nous ne doutons pas que l'adhésion de nos concitoyens ne soit acquise à la pétition et ne donne ainsi une éclatante consécration à la protestation acclamée dans la réunion du 27 juin.

Si nous sommes bien informé, les comités de propagande s'organisent dans chaque paroisse.

Nous donnerons demain les renseignements complémentaires qui nous parviendront à ce sujet.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira samedi à 8 h. 1/2 du soir pour délibérer sur les objet compris dans l'ordre du jour suivant :

Vote d'un crédit pour la Fête du 14 juillet.

Modification des conclusions de la délibération relative à la création d'une école de l'Art industriel.

Avis à donner sur l'enquête parcellaire de la rue de la Gare.

Demande de divers propriétaires riverains, du jardin public de Barbieux, à l'effet d'être autorisés à avoir accès dans ce jardin.

Modification au tracé de la ligne n° 1bis, et établissement de la ligne n°s 2 et 3 des tramways.

Observations de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing au sujet de l'achèvement de la ligne no 2.

Tarif des messageries entre Lille et Roubaix présenté par la Compagnie des Tramways du département du Nord.

Aménagement et ameublement du marché couvert.

Demande d'un crédit de 1,200 fr. pour appropriation du bâtiment qui servait d'école rue d'Alma.

Demande d'un crédit, à l'effet de payer, les parcelles de terrains réunis à la voie publique.

Demande d'un crédit de 830 fr pour l'installation du gaz dans les bâtiments de l'Ebouage.

Réception définitive des travaux de construction de la salle d'asile, rue Watt, et demande d'un crédit supplémentaire de 3,022 fr. 45 c.

Demande de 300 corsets pour garantir les arbres des promenades publiques.

Demande d'indemnité de logement formée par le curé de la paroisse Saint-Joseph ; tant pour lui, que pour un troisième vicaire.

Demande de déplacement des robinets à l'abattoir.

Homologation de rapports de la commission des logements insalubres.

Demande en réhabilitation formée par le sieur Lerouge.

Demande de déclaration d'utilité publique du Boulevard Central.

Réclamations du sieur Toulet, horloger.

Modifications au débouché de la rue Racine et de l'avenue de la République.

Proposition de faire vacciner, ou revacciner les enfants qui fréquentent les écoles communales.

Demande d'un crédit de 8,000 fr. pour l'aménagement et l'installation des nouvelles écoles rue de Soubise et de l'Industrie.

Acquisitions de mitoyenneté pour l'école de Soubise.

Rapports des diverses commissions.

On annonce que M. Deron, sous-préfet de Douai, est nommé préfet du Cantal.

La distribution des prix du concours international de tir offert par le Cercle des *Carabiniers Roubaisiens*, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 3 juillet, à 11 h. 1/2 du matin, sous la présidence de la municipalité.

La *Grande Harmonie*, qui a bien voulu prêter son concours à cette cérémonie, exécutera les morceaux suivants :

Fatinitza, (Suppé).
Valse, (Gung'l).
Fantaisie sur des motifs de G. Nadaud.
Les *Cadets de Russie*, (Sellenick).

Entrée libre. Des places seront réservées pour les dames et les personnes munies de cartes d'invitation.

Nous avons déjà annoncé, d'après un de nos confrères de Douai, que la musique municipale de cette ville se proposait d'ouvrir une souscription pour élever un monument à la mémoire de son regretté chef, M. Boulcourt, piston-solo de la *Grande-Harmonie*, de Roubaix. Cette souscription est aujourd'hui ouverte, ainsi que l'établit la lettre suivante reçue par le chef de notre musique municipale :

Douai, le 19 juin 1881.

A M. Victor Delannoy, directeur
de la *Grande-Harmonie* de Roubaix.

Monsieur,

Dans sa réunion du 17 courant, la commission de la Musique municipale, interprète des sentiments de tous ses membres, a décidé qu'une souscription serait ouverte à Douai pour l'érection d'un monument à M. L. A. Boulcourt. Une commission, dont je vous donne la composition ci-dessous, a été chargée de s'occuper de tous les détails relatifs à cette souscription.

Après ce que vous avez fait pour celui que nous vous ons honorer une dernière fois, nous croirions manquer à tous nos devoirs en ne vous informant pas de cette décision, et en ne venant pas vous demander si la *Grande-Harmonie* de Roubaix ne consentirait pas à nous aider dans la tâche que nous avons assumée. Si tel est votre avi , et nous désirons vivement qu'il le soit, nous vous prions, monsieur, de prendre parmi les membres de votre société une commission qui, comme la nôtre, serait chargée des détails, et avec laquelle nous nous concerterions et que nous tiendrions au courant de tout ce qui pourrait l'intéresser.

Notre désir, et nous devons ajouter notre espoir, est que ce monument soit élevé à notre chef par les soins de Roubaix et de Douai, et soit un gage durable de l'estime et de la sympathie que M. Boulcourt avait su s'attirer dans ces deux villes, en même temps que la preuve des sentiments de bonne confraternité qui existent entre la *Grande-Harmonie* de Roubaix et la *Musique Municipale* de Douai.

En attendant votre réponse, je vous prie de recevoir, monsieur, mes respectueuzes salutations.

FRANÇOIS.

La Commission est ainsi composée :

MM. Aug. Bernard, président ; François, secrétaire ; Rivière, trésorier ; Hector Delahaye, Foucart.

On sait en quelle haute estime la *Grande-Harmonie* tenait M. Boulcourt. Aussi le soir même de la première répétition générale, la lettre suivante fut-elle rédigée et adressée à M. François, secrétaire de la musique douaisienne:

Roubaix, le 25 juin 1881.

Monsieur G. François,
secrétaire de l'*Harmonie Municipale*
de Douai.

Ce n'est qu'à notre répétition générale d'hier soir que nous avons pu donner connaissance aux musiciens de la *Grande-Harmonie* de votre honorée lettre du 19 courant, et c'est pourquoi nous n'avons pu y répondre plus tôt; notre Conseil d'Administration se réunira dans les premiers jours de la semaine prochaine pour prendre les dispositions propres à assurer la réussite d'un projet qui intéresse nos deux musiques.

Bien certainement la *Grande-Harmonie* de Roubaix ne se refusera pas à contribuer dans la mesure du possible à l'érection d'un monument à la mémoire de notre regretté Boulcourt ; son deuil étant vivement ressenti parmi nous, nous tenons, comme vous, à lui donner un dernier témoignage de reconnaissance.

Aussitôt qu'une decision sera prise, nous vous la communiquerons, et, s'il y a lieu, nous nous entendrons avec la Commission que vous avez nommée.

Veuillez agréer, Monsieur, pour vous et pour tous les membres de l'*Harmonie Municipale*, l'assurance de nos sentiments les plus sympathiques.

Pour le Conseil d'Administration
de la *Grande-Harmonie*
Le Sergent-Major, Secrétaire,
GYR HOFFMANN.

Le conseil d'administration de la *Grande-Harmonie* se réunissait, mardi dernier, et déclarait s'associer de grand cœur à l'œuvre d'estime et de reconnaissance dont la musique municipale de Douai avait pris l'initiative et décidait qu'une souscription serait ouverte pour l'érection d'un momument à la mémoire de M. Boulcourt.

Au cours de la même réunion, le Conseil exprimait l'espoir que les anciens élèves de M. Boulcourt, si nombreux à Roubaix, tiendraient à participer à cette souscription ainsi que les membres honoraires de la *Grande-Harmonie*, les amateurs de musique et les membres des sociétés musicales de la ville.

Nous rappelant l'émotion produite à Roubaix, lorsque se répandit la fatale nouvelle de la mort de M. Boulcourt, nous ne doutons pas, pour notre part, du succès de cette souscription. C'est là une œuvre toute roubaisienne à laquelle voudront s'associer tous ceux qui, il y a un mois à peine, étaient encore les admirateurs de l'éminent artiste.

Des listes seront déposées :

1° Dans les bureaux du *Journal de Roubaix* ;

2° Au local de la *Grande-Harmonie*, rue Saint-Georges, 41 ;

3° Au local de la *Grande-Fanfare*, Grande Rue, 84.

Par arrêté préfectoral, en date du 23 juin, la circulation sera interrompue du 30 juin courant au 30 juillet 1881, sur le chemin vicinal d'intérêt commun No 94 bis dans la traverse de Lesquin, pour exécution de travaux.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par la route Nationale n° 17, le chemin d'intérêt commun n° 145 et le chemin vicinal n° 3 de Lesquin.

Par arrêté ministériel, Mme veuve Delangre-Taffin est nommé receveuse des postes et télégraphes à Roncq.

Messieurs les ecclésiastiques qui désireront assister à l'entrée solennelle de Mgr Duquesnay à Cambrai, mardi prochain, sont avertis que le Comité de direction de la direction de la Compagnie du Chemin de fer du Nord a décidé qu'une réduction de moitié prix sera accordée, tant à l'allée qu'au retour, à tous les ecclésiastiques qui *sur convocation spéciale*, se rendront à Cambrai dans les journées du 4 et du 5 juillet, partout les trains.

Un train spéciale sera organisé le 5, partant de Lille à 8 h. 30 du matin, avec arrêts à Douai et Somain, et arrivera, à Cambrai à 10 h. 15. — Il repartira de Cambrai le soir à 4 h. 45 et arrivera à Lille à 6 h. 30, pour correspondre avec le train d'Hazebrouck qui part à 6 h. 45. — Les Laïques seront admis dans le train spécial, mais les ecclésiastiques seuls profiteront de la réduction.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

Hier soir, à huit heures, tout ce que la vaste enceinte de l'église St-Maurice, à Lille pouvait contenir de fidèles, s'y était donné rendez-vous, pour la cérémonie expiatoire destinée à réparer l'outrage fait au Très-Saint-Sacrement par l'interdiction des processions publiques.

Cette cérémonie, présidée par Mgr Lequette, évêque d'Arras, a clôturé le Congrès Eucharistique.

Après un magnifique sermon, tous les fidèles ont chanté le *miserere*; pendant ce moment la procession s'organisait.

Voici l'ordre du cortège ; le clergé, puis 2000 hommes, peut-être plus, le cierge à la main, formaient l'escorte d'honneur du Dieu de l'Eucharistie, prisonnier dans ses églises !

Un léger incident s'est produit : une bannière placée sur une colonne, trop près d'un bec de gaz, s'est enflammée. Un moment de panique s'en est suivi, mais pas d'accidents.

La société de gymnastique l'*Ancienne* offrira, dimanche prochain, à ses membres honoraires, une séance de gymnastique qui aura lieu à 4 heures, au siège de la société, rue du Chemin de Fer. L'harmonie la *Concordia* se fera entendre pendant cette fête dont voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — Ouverture par la *Concordia*; Mouvements d'ensemble; Mouvements obligatoires aux appareils; Mouvements libres.

DEUXIÈME PARTIE. — Ouverture par la *Concordia*; Mouvements d'ensemble avec musique; Escrime; Trapèze quadruple; Section de boxe; Pyramides.

En cas de mauvais temps, la fête sera remise.

Voici le programme de la fête gymnastique et musicale que la *Jeunesse Roubaisienne* offrira à ses membres honoraires, dimanche prochain, à 5 heures du soir, dans son local de la rue du Grand-Chemin.

PREMIÈRE PARTIE. — Pas redoublé par la fanfare.
1. Entrée des gymnastes, marches et contremarches.
2. Mouvements d'ensemble.
3. Travail en sections aux engins, barres fixes, barres parallèles, anneaux, trapèze.
Valse, par la fanfare.
4. Trapèze double.

DEUXIÈME PARTIE. — Pas redoublé par la fanfare.
1. Mouvements d'ensemble spéciaux.
2. Escrime, canne, boxe, chausson.
3. Travail libre aux engins.
Valse, par la fanfare.
4. Trapèzes volants, voltiges.
5. Rassemblement et Course finale.

Une liste sera déposée au contrôle pour les personnes qui désireraient se faire inscrire comme Membres Honoraires.

L'engagement est de 5 francs pour une personne et de 10 fr. pour une famille.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le dixième grand concours international de tir organisé par la Société de tir du Nord: *la Lilloise*, s'ouvrira le 3 juillet courant sur le Champ-de Mars à Lille et sera terminé le 15 septembre.

Les prix suivants sont affectés à ce concours :

CIBLE PATRIE. — Prix d'honneur, épinglette avec insigne, en or aux armes de la ville et 40 autres prix.

CONCOURS DE TIR MILITAIRE, quinze prix.

Ces différents prix au nombre de 56, consistent en un objet en porcelaine de Sèvres, offert par le Président de la République, des couverts en argent, des cuillers à café en argent, une jumelle lorgnon offerte par M. le général Lefebvre et des médailles en vermeil, argent et bronze.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

On nous rapporte que la commission municipale de la fête du 14, aurait l'idée de solliciter la musique de la *Garde-Républicaine* de Paris, afin qu'elle vînt à Tourcoing, donner un concert, le jour de la fête anniversaire de la prise de la Bastille.

Nous ne pouvons croire à cette nouvelle.

Cependant si la chose est authentique, nous nous permettrons de dire aux huit membres de la susdite commission, qu'une telle démarche n'est susceptible d'aucune prise en considération, et qu'il faut être bien inexpérimenté pour en avoir la pensée même.

On a arrêté hier, le nommé Ferdinand Lauwers, âgé de 36 ans, né à Turnhout et demeurant rue des Longues-Haies à Roubaix, pour avoir battu, et blessé assez grièvement, le nommé Charles Van Oosteghem.

Cet individu sera mis, demain, à la disposition du procureur de la République, à Lille.

Sa femme, dont la complicité est établie, a été laissée en liberté à cause des soins que réclament ses enfants.

Hier, dans les chantiers de M. Derville, boulevard d'Armentières, un ouvrier nommé Auguste Pick âgé de 54 ans est tombé d'une voiture chargée de bois et s'est contusionné à l'épaule gauche. Ses blessures sont heureusement sans gravité.

Une petite fille de 10 ans, Joséphine Vraux, habitant le fort Cordonnier, jouait hier, dans la rue Brézin, près de la teinturerie de M. Emile Roussel, lorsqu'elle fut atteinte aux deux pieds par un jet d'eau bouillante s'échappant d'un tuyau de décharge de cet établissement. Cette enfant eut les pieds brûlés et dut être transportée dans une voiture au domicile de ses parents.

Voici les détails qui nous manquaient hier, sur le vol commis au *Blanc-Seau* :

Avant-hier, à 7 heures du matin, la veuve Tack, marchande de légumes, rue de Mouveaux, 78, a constaté qu'une somme de 2,630 francs en or et en argent, renfermée dans une bourse en toile, déposée dans une armoire dans sa cuisine, avait disparu.

Ce qui est déplorable, en outre, c'est que la police n'a été informée du fait qu'à 4 heures du soir ; la veuve Tack avait été, au préalable, sur les conseils de ses voisines, consulter une tireuse de cartes.

M. Wargnier, commissaire de police, a procédé à de longues et minutieuses recherches, chez les diverses personnes qui avaient pénétré au domicile de la veuve Tack à l'heure où le vol avait dû être commis. Rien n'a pu être découvert. Le commissaire s'est retiré promettant de revenir le lendemain continuer ses perquisitions.

Que se passa-t-il alors pendant l'intervalle dans l'esprit du voleur? Un remords l'envahit-il, la peur se saisit-elle de lui ! On l'ignore ! Toujours est-il que le soir, vers 11 heures, la veuve Tack ayant entendu du bruit dans sa cour, sortit pour s'en rendre compte. Quelle ne fut pas sa surprise, en rencontrant sur le seuil de la porte, la fameuse bourse en toile contenant, *à dix francs près*, les 2,630 fr volés.

Inutile de décrire le sentiment de joie de Mme Tack.

Le bruit est répandu depuis ce matin, à Lille, qu'un meurtre y aurait été commis, dans une maison de la rue des Bouchers, par un homme sur sa femme, au cours de la nuit dernière.

Rentré ivre, il s'irrita des observations que lui fit sa femme et, comme argument définitif, la jeta du haut en bas des escaliers du 1er étage. Se servant ensuite des sabots que la malheureuse avait perdus en tombant, il l'acheva, dit-on, en les lui brisant sur la tête.

Nous dirons demain à nos lecteurs, ce qu'il y a de fondé dans les racontars qui pourraient bien n'avoir trait qu'à quelque scène conjugale.

On nous annonce qu'un nouveau journal hebdomadaire non politique paraîtra le 3 du mois prochain. Il aura pour tilre: le *Nord Financier*.

Souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère et bonne chance.

Serait-ce encore une victime de la fête de Lille ?

Hier soir, vers 5 heures 1/2, on a retiré de l'eau, près le pont Napoléon, à Lille, le nommé Dumoulin Charles, né le 4 juillet 1861 à Lille, ouvrier compositeur chez M. Lefort, imprimeur.

Son père est venu le réclamer à M. le commissaire du 1er arrondissement.

Ce jeune homme se conduisait très bien, il est probablement tombé à l'eau, lundi soir, car il est allé au Cercle Catholique, rue de Tournai, et c'est en retournant à son domicile qu'il sera allé voir la fête nautique.

Sa disparition n'a pas été signalée, son père même l'ignorait.

Voici une singulière trouvaille

Le sieur Brame Augustin, peintre en bâtiment rue des postes, à Lille, 210, s'est présenté hier soir au poste, vers 10 heures 1/4; il a déclaré qu'il venait de s'emparer d'un jeune loup, errant sur la voie publique rue Gantois, derrière la brasserie de M. Salembier. On peut le réclamer chez lui.

Le sieur Brame Augustin a trouvé hier, rue Gantois, à Lille derrière la fabrique de M. Salembier, un jeune loup errant sur la voie publique.

ÉPHÉMÉRIDE. — VENDREDI 1er JUILLET. — *Sainte Reine, veuve*. — 1667. — NAISSANCE DE NICOLAS BERTIN. — Nicolas Bertin naquit à Paris en 1667, et montra dès son enfance de grandes dispositions pour les arts. Il fut placé dès l'âge de dix ans dans l'atelier de Jouvenet et remporta huit ans après le premier prix de peinture. Louvois l'envoya à Rome comme pensionnaire du roi. De retour en France, il fut agréé à l'académie de peinture. Il peignit un grand nombre de tableaux mythologiques et religieux et mourut en 1736.

— HAZEBROUCK. — Ces jours derniers, M. Alexandre Houvenaghel, capitaine d'artillerie à Abbeville, reçut un coup de pied de cheval qui lui occasionna une blessure n'offrant cependant pas beaucoup de gravité. Tout faisait donc espérer une heureuse solution, quand brusquement des accidents se sont produits et ont occasionné sa mort, le 24 juin.

— DOUAI. — L'*Ami du Peuple* annonce que le bruit court à Douai, qu'un double assassinat aurait été commis à Tortequenne dans la journée de mercredi.

Un habitant de cette commune aurait assassiné sa femme et sa fille.

— Dans la même journée, un homme d'équipe, nommé Defresselle, âgé de 33 ans, demeurant rue du Rempart, 37, conduisait un cheval attelé à un wagon chargé, lorsque son pied porta contre un morceau de fer attaché à une poutre.

Le malheureux, perdant l'équilibre, fut renversé sur la voie et une roue du wagon lui écrasa la jambe droite à la hauteur du genou.

L'amputation a été pratiquée le soir même. L'état de Defresselle est grave.

— MARQUISE. — La compagnie du chemin de fer du Nord, va établir, à partir du 1er juillet prochain un service de correspondance entre la gare de Marquise-Rinxent et la commune de Rety et Hardinghem.

L'utilité de ce nouveau service sera justement appréciée, vu l'importance de ces localités comme population et leur proximité des charbonnages d'Hardinghem.

Deux départs auront lieu tous les jours d'Hardinghem, pour la gare de Marquise-Rinxent, et vice-versa, l'un le matin et l'autre le soir, et desserviront les deux directions de Calais et de Boulogne.

— CALAIS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, plusieurs italiens accostèrent dans une des rues de Calais le nommé Crespin Hubert, âgé de 42 ans, tuiliste, demeurant à Saint Pierre, rue Eustache St-Pierre et lui enlevèrent sa montre et son chapeau.

Ces malfaiteurs sont activement recherchés par la police et la gendarmerie de Calais.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 30 juin. — Aurélie Gressier, rue des Anges. — Philomène Delcroix, rue Grétry, 19, maisons Delestraint. — Charles Ingelrelst, rue du Fontenoy, 168. — Constant Kerckaert, boulevard d'Halluin, 514. — Marie Lepers, rue de la Vigne, maisons Hugues, 1. — Polycarpe Desmet, rue des Longues-Haies 208. — Edmond Bayart, rue Ste-Elisabeth, 7. — Suzanne Comerre, rue des Arts, 89.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 juin. — Emilie Dolphens, 3 ans, rue du Gros-Saule, maisons Lefebvre, 13. — Hortence Houssard, 57 ans, ménagère, au Hutin, maisons Duthoit. — Prudence Vanaudenhove, 1 an, rue des Filatures, cour Cornille, 10. — Oscar Madelain, 23 ans, sergent d'infanterie de marine, en convalescence, rue du Moulin, 30. — Emile Leuridant, 5 mois, Hôtel-Dieu. — Edmond Libert, 57 ans, sans profession, rue St-Joseph, 63. — Théophile Derock, 1 an, au Hutin, maisons Detroye, 18.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille Louis DERVILLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Françoise-Marie-Joseph HONORÉ, veuve de feu Monsieur Louis DERVILLE, pieusement décédée à Roubaix, le 29 juin 1881, dans sa 69e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 2 du mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Chemin-de-Fer, 22.

Les amis et connaissances de la famille MADELAIN-DELACRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Oscar MADELAIN, sous-officier d'infanterie de marine, décédé à Roubaix, le 30 juin 1881, à l'âge de 23 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 2 juillet, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 30.

Les amis et connaissances de la famille LIBERT-VILQUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de